

Le Conseil Municipal, après avoir étudié chaque dossier et après en avoir délibéré et à l'unanimité, accorde les subventions suivantes :

Foyers Logements	834.00 €
Coopérative Scolaire	564.00 €
Comité des Fêtes	1 640.00 €
Ensemble et Solidaire UNRPA	1 416.00 €
UNC	373.00 €
Bied Animations Loisirs	2 786.00 €
BAL (section Foot)	1 673.00 €
BAL (section Foot)	3 067.00 € (ménage vestiaires sportifs : le montant sera adapté suivant le coût réel supporté en 2020)
La Truite Selloise	158.00 €
Tour du Loiret	3 000.00 €
Prévention Routière	93.00 €
Papillons Blancs	467.00 €
EREA	321.00 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers	123.00 €
Sculpteurs en Gâtinais	868.00 €
Ludik Arts	721.00 €
La Marelle	685.00 €
MFR de Ste-Geneviève des Bois	200.00 €

TOTAL	18 989.00 €

Concernant l'interrogation de Monsieur THOMASSET au sujet de la course cycliste dénommée « Tour du Loiret », il lui est précisé que la 3CBO a déjà versé à la Commune une subvention de 1000.00 €. La participation communale sera donc réellement de 2 000.00 €.

Le Maire communique aux élus l'itinéraire qui sera emprunté par les sportifs le matin du dimanche 16 mai 2021 et confirme que les commerçants ne seront en aucun cas gênés dans leur activité.

CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commission du personnel s'est réunie pour étudier le dossier d'un agent technique qui exécute des missions ponctuelles pour le compte de la Commune et ce depuis quelques années.

Aussi, il propose au Conseil Municipal de le recruter de façon permanente. Pour ce faire, il convient de créer un poste d'adjoint technique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, émet un avis favorable. Cet agent sera recruté au grade susvisé à compter du 1^{er} avril 2021.

PROJET ACQUISITION TERRAIN IMPASSE DE BRETAGNE

Le Maire donne lecture d'un courrier émanant du nouveau propriétaire du terrain cadastré section H n° 540 d'une superficie de 575 m² adjacent au terrain de football.

Cet administré fait part de son intention de le céder à la Commune au prix de 10 934.00 € (19 € le m²).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, eu égard à la situation de cette unité foncière qui n'est desservie par aucun réseau, charge le Maire de contacter ce propriétaire et lui proposer un prix d'acquisition de 15 € le m² soit 8 625.00 €.

Ce sujet sera à nouveau abordé lors de la prochaine séance.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Remerciements repas/colis des anciens

Le Maire fait part du contentement de nombreux administrés quant à l'offre de menus au restaurant « l'Uni Verre Selle ». Ces remerciements valent également pour le colis qui leur était destiné.

Programme voirie 2021

Le Maire informe le Conseil Municipal que la consultation des entreprises a été lancée pour le programme voirie 2021. Les offres doivent être déposées sur le site marches-securises.fr pour le vendredi 2 avril 2021 à 12 h.

Evacuation des eaux pluviales – Les Hauts de la Selle

S'agissant du dossier relatif à l'évacuation des eaux pluviales du lotissement « Les Hauts de la Selle », le Maire précise qu'il a relancé le bureau d'étude ECMO pour la consultation des entreprises. Les documents inhérents devraient parvenir en Mairie prochainement.

Aménagement Place de l'Eglise

Lors des travaux de création d'un accès à la place de l'église via la rue de Bourgogne, la commission chargée de la voirie a interrogé l'entreprise chargée des travaux et le bureau d'étude sur l'aménagement de cette place. Pour faire au plus simple, il conviendrait de refaire le bitume.

Ces travaux feront l'objet d'une concertation ultérieure.

TOUR DE TABLE

Madame DUMAINE évoque la vaccination contre la COVID-19 et précise que 22 % des sellois ayant 75 ans et + ont été vaccinés. Elle précise que 19 % ont un rendez-vous, 3 % ont refusé, 8.5 % y réfléchissent et 47.50 % sont en attente d'un rendez-vous.

Concernant le problème lié à l'état de la Route Départementale 146 reliant la Commune à Pers-en-Gâtinais, Monsieur MORIN fait part qu'une réunion a eu lieu avec les responsables départementaux de Montargis qui ont pris en compte la situation. Un arasement des accotements devrait être réalisé. Affaire à suivre.

Il précise que des bandes anti-dérapantes ont été posées sur la passerelle en bois rue du Limousin.

Monsieur NACCACHE évoque le problème d'une voiture abandonnée qui est restée longtemps stationnée au hameau de la « Grand Maison ». Celle-ci a été dépouillée puis vandalisée. Monsieur le Maire lui précise qu'il a contacté la Gendarmerie à ce sujet mais ce véhicule n'étant pas déclaré volé, aucune intervention ne pouvait être envisagée.

Monsieur THOMASSET revient sur l'épisode neigeux de février dernier et la difficulté de circulation notamment rue du Limousin. Il demande pourquoi la lame n'a pas été passée et fait part d'un manquement de salage des trottoirs. La situation géographique de cette rue provoque ce problème de circulation dès l'apparition de ce phénomène climatique. Malgré l'intervention des services départementaux et communaux, la route étant verglacée, toute action se serait révélée inefficace.

Il interroge Monsieur BOUBOL, Président du SIIS, sur la nécessité d'utiliser un grand bus pour le ramassage scolaire du peu d'élèves des circuits NORD. Il lui est indiqué que ce circuit est désormais sous l'autorité de la Région Centre et que, de ce fait, les transports DARBIER ont été mandatés pour assurer cette mission jusqu'au 6 juillet prochain.

Monsieur GUILLOT indique qu'il n'a pas reçu les comptes-rendus des réunions de chantier relatifs à l'accès place de l'Eglise. Seuls les membres de la commission chargée de la voirie en ont été destinataires et il n'en fait pas partie.

Madame CEZEUR remercie encore les élus pour le repas offert pour les anciens à l'Uni Verre Selle. Elle demande s'il existe un projet dans les locaux du bar de l'amitié et si un projet d'épicerie équitable pourrait être recevable. Le ou les porteurs de projets sont priés d'adresser un courrier en Mairie.

Madame ROBIN évoque le projet de création d'une aire de jeux et le rapport adressé par le Département. Suivant l'importance du projet et son coût, il sera probablement nécessaire de désigner un maître d'œuvre. Ce dossier sera étudié par la commission compétente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 10.